



ASMR SECTION PLONGEE



REUNION DU 18 JANVIER 2023

Présents : BATALLER Joaquin, BOUDELIER Christophe, ECOLAN Armelle, GERAULT David, LE SAGE Sandrine, MARCHAL Patrick, GIVORD François, GLORENNEC Olivier, PHILIPPE Olivier

Excusés : ARRIBAS Frutos, BOUCHARD David, DELAPORTE Nathalie, GEDEON Vincent, REMOND Pierre, RICARD Karine, HARDY Didier, PEAN Annabelle

1/ Les inscriptions

Une séance sera à proposer à une adhérente de cette année pour une équivalence PADI (selon dispo piscine et moniteurs).

2/ Les entrainements en piscine

Avarie technique à la fosse, qui sera indisponible jusqu'à nouvel ordre. Dans l'attente, des cours théoriques seront organisés (voir les mails).

Attention, à surveiller les changements de fonctionnements en lien avec les questions énergétiques → le club suggère à ses adhérents de prendre leur combinaison

Le tableau des permanences créé par François pour les encadrants est en cours pour le premier trimestre 2023. Il comporte notamment les séances pour la formation N1 avec 11 jeudis et 6 lundis.

Pour compenser les séances annulées pour cause d'indisponibilité de la fosse, le club va demander des créneaux les lundis et jeudis durant les vacances de février (mail à envoyer à la Direction des Sports cette semaine – Armelle).

3/ Les formations / interventions extérieures

Intervention Breizh Sauvetage Côtier (2 N4 du club se sont portées volontaires) : prêts de blocs perso (voir avec Jo), à récupérer à la piscine et regonfler. En autonomie sans DP.

Formation niveau 1 (session 2 – janv à avril)

Première séance. Terminée à part deux validations théorie à prévoir avec la session 2.

Référent : François pour la session 1

Formation niveau 1 (session 2 janvier à mars-avril)

Une deuxième session pour 6 adultes. Première séance avec matériel (combinaisons etc.) qui rendent le premier cours plus compliqué. Voir pour réservation salle pour cours théoriques si la fermeture de la fosse devait durer.

Référent : Sandrine pour la session 2

Formation niveau 2

→ Pas de N2 cette année

Formation Niveau 3

2 personnes sont formées au niveau 3 en formation accélérée (3 mois).

7 journées ont eu lieu à Fougères pour la pratique ; restent 2 cours théoriques.

Formation Initiateur

Avancement normal. Du fait de la fermeture de la fosse, cours hors eau à la base le jeudi.

Référent : Olivier

Formation RIFAP : 8 stagiaires (dont les 2 stagiaires N3). Se déroulera les **28 et 29 Janvier** au tarif de 40 € Vidéo-projecteur à la base OK pour faire les cours.

Samedi (Rennes – base) : matin cours théoriques, après-midi cas concrets. Matériel : disponible à la base ou à demander au CODEP.

Dimanche (Fougères) : travail en surface (vérifier convention – AEG)

Pour rappel aux adhérents : validation du PSC1 (ou SST) obligatoire avant le RIFAP.

Une remise à niveau est proposée le **18 mars 9h-15h** à la plaine de Baud pour la partie théorique pour ceux qui ont déjà leur diplôme et les jeudis 23 et 30 mars pour la pratique à la piscine.

Référents : Joaquin et Vincent (ANTEOR)

NITROX : plongée avec air enrichi en Oxygène. Une formation sera proposée courant Mai avec le matériel mis à disposition par le CODEP35. (2h de théorie + 2 plongées) MF1 le faire avec le CODEP

Formation TIV

Le recyclage des techniciens (organisé par le CODEP) déjà formé aura lieu le 4 février pour Olivier, Fruitos et Didier ; il est facturé 10 € (c'est à passer tous les 5 ans) ; la section décide de prendre en charge cette somme. Les 3 personnes concernées sont déjà inscrites.

Une formation complète a eu lieu les 3 et 4 décembre 2022 ; cette formation de base est facturée 80 €. Comme la section plongée a besoin de 2 personnes supplémentaires, elle décide de prendre en charge 160 € qui seront répartis en fonction du nombre d'inscrits ; la somme sera déduite de l'adhésion 2023-2024 à la rentrée prochaine.

- 5 personnes ont été validées : Chloé, Emilie, Régis et Frédéric et Benoit

4/ La trésorerie

Carte bancaire en attente car renouvelée mais nom erroné (Séb !)... Patrick Lecomte enverra la nouvelle carte après avis de la Présidente. Dans l'attente il faut avancer les frais.

Bilan positif

Frais à prévoir :

- la requalification de 8 blocs du club (environ 30 € par bloc) ;
- la section s'interroge de prendre en charge la requalification et le grenailage des blocs personnels mis à disposition du club (5 blocs cette année)
- la révision du bateau
- la révision des détenteurs
- les éventuels frais de réparation du camion
- l'achat d'une stabilisation XL (sachant que l'ASMR peut prendre en charge 80% de la dépense, cet achat doit être réalisé rapidement) ainsi que des colliers pour bouteilles de plongée.

La section s'interroge sur l'augmentation des adhésions (la licence a augmenté de 5 € sans que les cotisations aient été augmentées), point à aborder à nouveau lors de la prochaine réunion.

Concerne les frais kilométriques pour les cadres, ils changent à partir du 1^{er} janvier 2022 avec un effet rétroactif. Pour les déductions d'impôts, seuls les frais kilométriques peuvent être déclarés (information des impôts via Olivier). La question se pose pour la compensation notamment pour les frais engendrés dans le cadre de la formation des niveaux 4, point à aborder à nouveau lors de la prochaine réunion.

La section plongée avait proposé la gratuité de l'adhésion pendant les 4 années suivant l'obtention du N4. Alerte, l'adhésion de 16 euros à l'ASMR n'est pas gratuite. Les 2 personnes concernées devront faire un chèque de 16 € à l'ordre de l'ASMR.

5/ Le matériel

Bateau : parti en révision. Christophe assure le suivi.

Camion : Contact à prendre avec Présidente ASMR (Armelle) pour mise en œuvre convention. Urgence pot d'échappement. Autres travaux à prévoir : réparation de la fenêtre droite et la prise de l'attache remorque.

Détendeur : 9 en contrôle et 7 en révision complète. Le contrôle aura lieu la deuxième semaine de février. Besoin d'une quinzaine de détendeurs pour la piscine.

Commande en promo (cf. trésorerie) :

- Stab Scubapro XL : 1 (Jo)
- Colliers de bouteilles de plongée : 50 (pour 38 blocs) (Christophe)

6/ La journée TIV

La journée TIV est programmée le 4 mars. Le repas du midi est offert par la section. Annabelle s'occupe des courses. Pour le soir, la section propose que tous les adhérents se retrouvent ; chacun apporte un mets à partager, le club offre l'apéritif. Un lien vers un formulaire doodle va être envoyé pour préciser les présents.

Faire mail aux adhérents pour prévenir (Didier, à son retour de voyage !).

7/ Les objets marqués

La commande d'objets marqués aux couleurs du club a été passée pour les produits suivants :

- ponchos
- une veste en sweet bleu marine
- une veste en polaire 3 couleurs différentes
- un bonnet

Ces produits seront livrés lors de la soirée « galette » du 03.02.23 ; merci à Isabelle G. d'avoir pris en charge cette commande.

8/ La soirée « galette »

Elle aura lieu le vendredi 03.02.23. Un mail a été envoyé avec un doodle pour évaluer le nombre de personnes présentes. Chacun apporte quelque chose à manger (salé) et le club offre la galette (merci Annabelle de nous permettre de nous régaler !). Ce sera l'occasion de récupérer les objets marqués au nom du club et de remettre les diplômes de N1 de la première session.

9/ Les sorties

Les moniteurs vont regarder les WE possibles. Pour l'instant, l'année s'annonce particulière avec de forts coefficients au moment des WE prolongés... A suivre !

La prochaine réunion du bureau se tiendra : mardi 14 mars 2023 à 18h30 (après les TIV !)